



Aéroclub de Graulhet

Consignes pour le déconfinement - Application à partir du 04/04/2021

La sécurité des vols et le respect des consignes sanitaires sont de la responsabilité de tous.

Le **commandant de bord** est responsable d'appliquer et de faire appliquer à ses passagers les consignes en vigueur à l'Aéroclub de Graulhet, et de manière plus spécifique, d'assurer la mise en œuvre des **gestes barrières** et de la **distanciation physique** lorsque cette dernière est possible.

----- RESPONSABILITÉS COMMANDANT DE BORD -----

Les gestes barrières doivent être respectés dès l'arrivée à l'aéroclub et tout le temps nécessaire.

- **Se laver très régulièrement les mains** (savon à disposition au club ou utilisation d'une solution hydro-alcoolique), **en particulier** :
 - Avant et après son vol ;
 - Avant et après l'usage du matériel informatique et des carnets de route ;
 - Lors de tout autre usage d'un matériel commun lié à notre activité (exemple : avitaillement)
- **Avoir son propre matériel** (liste non exhaustive)
 - Stylo, planche de bord, matériels aéronautiques
 - Avoir son propre casque est **fortement recommandé**
- **Nettoyer les avions avant et après le vol**, en particulier :
 - Manches/volants ;
 - Manette des gaz ;
 - Ceinture de sécurité ;
 - Réglage des sièges ;
 - Poignées de portes ;

!! INTERDICTION d'utiliser produits d'entretien et lingettes sur les tableaux de bord !!
(ces produits peuvent fortement endommager les plastiques et écrans)

 - Casque, si utilisation de ceux mis à disposition par le club, nettoyer le micro dont les bonnettes seront retirées.
- **Éviter de se toucher les yeux, la bouche, le nez** pendant le vol.
- **Appliquer la distanciation physique** à l'intérieur du **club house**, et à l'extérieur, aux abords des aires de stationnement ou d'avitaillement, en maintenant une **distance supérieure à 1m50** entre les personnes.
- **Le port du masque est obligatoire.**

IMPORTANT

L'aéroclub n'est pas en mesure de garantir la mise à disposition de gel hydroalcoolique ou de masques de protection. Il est de la responsabilité de chacun d'en apporter si leur utilisation est nécessaire.

Du spray antibactérien et du papier absorbant sont à disposition près de l'ordinateur dans le club-house ainsi que dans le hangar. Ne pulvérisez pas directement sur les équipements à nettoyer mais sur une feuille de papier absorbant que vous jetterez après usage.



----- RESTRICTION DES VOLS -----

Autorisation - les vols suivants peuvent être entrepris :

- Vols possibles à partir du 04 avril 2021 :
 - **en solo** si l'aérodrome est bien dans les 10 km autour du domicile du pilote :
 - Entraînement en tours de piste des pilotes,
 - Vol local si la limite des 10 km peut être maintenue,

OU

- **en instruction** (avec seulement un pilote et son instructeur à bord) sans limitation kilométrique avec **attestation de déplacement dérogatoire** (raison : "enseignement et formation") :
 - Vols en double commande (avec pilote instructeur FI à bord),
 - Vols solo supervisés et lâchers solo (avec une autorisation de vols solo sous supervision signée par un pilote instructeur FI [mention sur le carnet de vol])

LES VOLS QUI N'ENTRENT PAS DANS LES CATÉGORIES CI-DESSUS SONT INTERDITS

En particulier,

- les vols avec passagers qui ne sont pas du même foyer de confinement sont interdits,
- les vols de découverte sont interdits,
- les vols BIA sont interdits

- Ce document ne se substitue pas aux documents officiels, il les complète et doit être considéré comme provisoire. Il a été rédigé le 03/04/2021 au vu des informations disponibles à cette date
- Ce document est susceptible d'être réactualisé en fonction des décisions gouvernementales. Sa mise à jour sera d'abord transmise par e-mail avec un délai possible dans son affichage (son affichage pouvant être rendu impossible)
- Dans ce contexte spécifique lié au COVID-19 , les créneaux de vols peuvent être annulés sans préavis. Avant de vous rendre à l'aéroclub, vérifiez directement dans openflyer que votre créneau est toujours présent dans le calendrier